

Report du Pique-Nique et Feu d'artifice 2024

Samedi 6 Juillet 2024, à partir de 15h30

Compte tenu des prévisions météorologiques, la Ville reporte le PIQUE-NIQUE & FEU D'ARTIFICE initialement prévu SAMEDI 22 JUIN, dans le parc de la mairie.

On vous donne rendez-vous SAMEDI 6 JUILLET, de 15H30 à 00H.

Venez participer à cette journée conviviale et familiale dans le Parc de la mairie.



Programme :

15H30 : Ouverture du parc de la mairie

La réservation de tables et chaises avec des chaines et des cadenas est strictement interdite. Ce type de matériel sera ôté par les services de la Ville.

16H > 23H : Buvette (par l'association les Kustom Biker's Charity), Camion de glaces, Food truck (burgers, frites, hot dog, bouchées apéritives, churros, crêpes, barbe à papa).

17H : Concert par Les Salt and pépères (reprises de standards du Rock)

18H > 23H : Barbecues mis à dispositions pour vos grillades (tables, chaises, barbecues, mis à disposition par la Ville dans la limite des quantités disponibles. N'hésitez-pas à vous équiper et à prévoir vos nappes à carreaux !)

19H : Apéritif offert par la Ville

23H : Feu d'artifice tiré depuis la Seine (thème musical autour des Jeux Olympiques)

Coordonnées

Parc de la mairie
1 rue Victor-Hugo
78420
Carrières-sur-Seine
Infos pratiques

Fermeture totale du quai Charles de Gaulle dans les 2 sens de circulation du **samedi 6 juillet à 15h au dimanche 7 juillet 1h30 du matin.**

Stationnement interdit en permanence sur l'ensemble du quai Charles de Gaulle.

Les carrillons sont invités à privilégier leurs déplacements à pieds et/ou à vélo.

Parc de la mairie fermé au public le samedi 6 juillet de 8h à 15h30.

Dans le cadre du plan **Vigipirate** et conformément aux préconisations préfectorales, seuls 2 accès au

parc seront ouverts au public sur contrôle et filtrage à compter de 15h30 :
> accès depuis le quai Charles de Gaulle
> accès depuis le parking de la mairie

Documents

[Dépliant sur les modifications de circulation et de sécurité lors de la programmation estivale_2024](#)